



GT Marchandises introduites

RAPPORT

30.09.2019

CONVENOR	Kim De Coninck (AGD&A) & Jan Van Wesemael (Alfaport-Voka)
SECRÉTAIRE	Kim De Coninck
PRÉSENTS	<p>An Vanden Eynde AGD&A Ann Moorhem AGORIA (Volvo Belgium) Bart De Rybel Forward Belgium (Sea Invest) Bart Engels Secrétariat Forum national Bart Van Geem AWDC Diamond Office Bart Vleugels Région Louvain – Directeur de centre régional Caroline Gubbi Forward Belgium Debby Bogemans AGD&A Çiçek Keskin AmCham (PWC Legal) Astrid Van Strydonck KVBG (Tabaknatie) Dennis Verheyen ASV (Eurochem ANR) Diederik Bogaerts ICC (KPMG) Elke Danckers Voka – Chambre de Commerce Limbourg (Nike) Erik van Poucke AGD&A Eylem Aydemir AGD&A Législation douanière Jan Maes ASV/NAVES (Grimaldi) Jan Marien GSF (Euromarine Logistics) Jan Van Wesemael Alfaport-Voka Jim Styleman CRSNP (AEB) – Essenscia (Styrolution) Joelle Lauwers AGD&A Joffrey De Cock Unizo (EY) Johan Van Staey CRSNP (Stream Software) Kim De Coninck AGD&A Kim Van de Perre ASV/NAVES (MSC) Kristin van Kesteren-Stefan Autorité portuaire Anvers Laurent Moyersoén Alfaport-Voka (NxtPort) Leslie Verhoeven Forward Belgium (Eolis Belgium) Luc Sambre Groupe Sambre Forward Belgium Michaël Vico AGD&A Région Mons – Entité Mobile de Gosselies Nancy Smout KVBG (Katoennatie) Rudi Lodewijks AGD&A Région Hasselt Stijn Op de Beeck Air Cargo Belgium (WFS) William Sluys AGD&A Région Bruxelles Stijn Schuerwegh ABAS (MPET)</p>
EXCUSÉS	<p>Abram Op de Beeck Essenscia (BASF) Alexander Baert Vinum & Spiritus (Deloitte) Annemie Peeters Autorité portuaire Anvers Bart Hebbelinck Forward Belgium (Citrosuco) Claude Seynhaeve AGORIA & Voka – Flandre occidentale (Bekaert) Delphine Simonis AGD&A Gestion des risques Elle De Soomer Union royale des armateurs belges Filip Ackermans Essenscia (Chevron Philips Chemicals International SA) Gert Mattheussen GSF (UAB Eurochem Logistics) Ilse Eelen AGD&A Services du directeur de centre d'Anvers Jeroen Deflo AGORIA (Daikin) Jessy van Aert Essenscia (EVONIK) Johan Peeters Forward Belgium (Herfurth) Jos Poets Voka Limbourg (Tessengerlo Chemie SA) Kevin Verbeelen Agoria Kjell Jamin Agoria (Mazda Motor Logistics Europe) Koen De Ceuster Voka – Chambre de commerce Limbourg (SBDINC) Marc Staal Voka – Chambre de commerce Limbourg (Scania) Olga Shchur Vinum & Spiritus (Deloitte) Olivier Schoenmaeckers Forward Belgium Sonja Adriaensen Voka – Chambre de commerce Limbourg (Nike) Sven Neefs Forward Belgium (Maco Belgium) Sylvie Groeninck Fedustria Theo Peeters Forward Belgium (Exsan) Tony Vanderheijden ABAS (PSA Antwerp SA)</p>

APPROBATION DU RAPPORT DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

La réunion précédente a eu lieu le 06.05.2019. Aucune remarque n'a été émise relativement au rapport, celui-ci est donc considéré comme étant approuvé.

PASSAGE EN REVUE DU TABLEAU DE SUIVI

° Note transfert IST + déploiement sur le terrain :

Voir point à l'ordre du jour distinct dans ce rapport

° Note déclaration simplifiée

Il y a apparemment toujours des problèmes techniques ICT. Ce point est à l'ordre du jour du groupe de travail ICT depuis un an déjà et aucun progrès n'est enregistré. Ce groupe de travail posera une question au groupe de travail ICT à propos de l'état d'avancement. Debby Bogemans (AGD&A) signale que le projet de note a été transmis au service Processus et Méthodes de travail. L'objectif est que les opérateurs qui souhaitent utiliser cette simplification devront également disposer d'une autorisation. Le formulaire de demande avait déjà été mis à disposition en ligne, mais il sera provisoirement mis en mode « on hold ».

° Listings/rapports intermédiaires, apurement conteneurs vides.

Les problèmes à ce sujet sont toujours signalés au service compétent, mais aucune priorité n'y est donnée pour l'instant. Certains agents ne reçoivent aucune liste. Certains seulement après 60 jours. Le point sera à nouveau soumis à l'ICT.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	PERSONNE RESPONSABLE	DATE DE FIN
Demander l'état d'avancement concernant les simplifications aux convenors GT ICT	Bart Engels	15.10.2019
Reprendre les listings/rapports intermédiaires, apurement conteneurs vides avec Bart Cieters	Bart Engels	15.10.2019

Point 1 à l'ordre du jour. Projet transfert sous dépôt temporaire (état d'avancement)

La note est finalisée. Elle se trouve actuellement chez monsieur H. Van Cauwenberghe pour approbation. Aucune date définitive n'est connue pour le déploiement étant donné qu'un avis de transfert doit encore être créé. On réfléchit à l'utilisation de l'avis EIR existant (élargi avec plusieurs éléments de données). Cependant, ce n'est plus possible pour cette année.

De plus, les autorisations IST concernées devront prévoir le transfert entre les localisations. De même, plusieurs données devront être reprises dans la comptabilité matières des titulaires de l'autorisation. La responsabilité est transférée au moment de l'inscription dans les écritures de l'IST de réception.

Dans une première phase, le transfert ne pourra être appliqué que sur le territoire national. Il y a eu une première évaluation avec les NL et la FR concernant les possibilités d'appliquer à terme la procédure de manière transfrontalière également. Aucune décision n'a encore été prise à ce sujet.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	PERSONNE RESPONSABLE	DATE DE FIN
Discuter du timing pour le nouvel avis de transfert IST avec Bart Cieters	Bart Engels	15.10.2019

Point 2 à l'ordre du jour. Brexit : impact sur le processus marchandises introduites

Publications et derniers développements :

Une note est en préparation dans le port d'Anvers concernant les conséquences du brexit. Aucune période transitoire n'est prévue en cas de no deal. Lorsque le brexit entrera en vigueur, le RU sera considéré comme un pays tiers.

Il y a une question de L. Moyersoen concernant les avis CUSCAR et quand il sera possible de tester ces avis pour les ferries.

Des problèmes sont également prévus avec l'apurement des listes de chargement étant donné le court délai d'attente. La question est posée de savoir si les expéditeurs en douane seront également disponibles la nuit pour faire les déclarations. Les déclarations de transit restent bien entendu possibles dans les deux sens.

En ce qui concerne l'application du régime des marchandises en retour, plusieurs questions ont encore été soumises à la Commission européenne. Aucune réponse n'a été reçue à ce jour.

Point 3 à l'ordre du jour. CCRM et VISGIP

CCRM

L. Moyersoen indique que 95 % s'avère se dérouler correctement lors de tests. À l'heure actuelle, la nouvelle version est testée et les problèmes résiduels sont examinés. On s'attend à pouvoir commencer avec un seul terminal en production au Q4 2019.

L'application interne NGPS a été intégrée.

La note interne pour la douane est en préparation chez I. Eelen. Lorsqu'elle sera prête, une note externe, basée sur la note interne, sera également publiée.

Cependant, il faut clairement stipuler qu'il s'agit de solutions temporaires. Lors de la mise en œuvre de la nouvelle comptabilité marchandises, un autre ensemble de données sera utilisé et les déclarations ENS et NCTS deviendront les points de départ pour la comptabilité marchandises.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	PERSONNE RESPONSABLE	DATE DE FIN
Prévoir une communication CCRM interne et externe	Ilse Eelen	Q4 2019

VISIGIP

Durant la seconde moitié d'octobre, une démo sera donnée pour la division « Opérations ». Que se passe-t-il maintenant ? Que voulons-nous à l'avenir ?

Quatre statuts sont disponibles actuellement :

- La sélection de l'envoi pour contrôle
- L'engagement électronique sur la base duquel les marchandises peuvent être transférées vers le lieu de contrôle (p. ex. PIF)
- L'avis gate-put au terminal
- Le moment de l'arrivée au PIF (notification au scanner)
- L'heure de fin de l'analyse d'images

À terme (dans la phase 2), d'autres statuts pourront également encore être prévus (p. ex. début et fin du contrôle physique, contrôles AFSCA, mesures de gaz, ...)

Le secteur privé indique qu'il est également partie demanderesse pour une démo de sorte que les possibilités soient claires.

Point 4 à l'ordre du jour. Divers

- ° Le remplissage de la case 2 des déclarations d'importation est obligatoire à partir de septembre.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	PERSONNE RESPONSABLE	DATE DE FIN
Demander la date d'application au service Législation	Bart Engels	ASAP
Briefer le service Automatisation concernant la date d'application pour introduire les adaptations nécessaires dans PLDA	Bart Engels	ASAP

- ° Impact [ICS2](#) sur les marchandises introduites

J. Van Wesemael souligne l'importance et l'impact d'ICS2 sur le processus entrant. C'est principalement la possibilité d'utiliser le « multiple filing » en ce qui concerne l'envoi de l'ENS qui constitue une nouveauté. Ce projet serait mis en œuvre courant 2023 (pour le transport par air) et 2024 (pour le transport par mer, par route et par chemin de fer).

La fédération européenne des commissionnaires de transport CLECAT a organisé un atelier à ce sujet le 10.09. La présentation est jointe en annexe au présent rapport.

- ° Sélections multiples de produits textiles

En principe, ce point est pour l'ordre du jour du GT Processus de contrôle, mais en raison du fait que la réunion du GT Processus de contrôle avait été reportée, le point a été soulevé durant la réunion du GT Marchandises introduites. De très nombreux contrôles sont actuellement effectués lors de l'importation de produits textiles. La sous-estimation est le déclencheur de cette sélection. La Commission a fixé des prix minimum pour plusieurs catégories de produits. On demande sur quoi ces prix sont basés. William Sluys (AGD&A) indique qu'ils proviennent de l'European Market Data Base qui est publique.

Une discussion est en cours au sein de l'administration pour savoir dans quelle mesure ces contrôles doivent être effectués en première ligne, deuxième ligne ou par les services de recherche. Il s'agit d'un examen de la valeur dans le cadre duquel un cautionnement doit être constitué. Ce qui peut durer longtemps.

On fait cependant remarquer, qu'après la constitution du cautionnement, on peut disposer des marchandises.

- ° SLA délivrance de l'autorisation LLP

La création du sous-groupe de travail est mise en mode « on hold » en raison d'autres priorités pour le secteur privé

La date de la prochaine réunion sera communiquée ultérieurement.